



**TPE - Je me lance dans une démarche de prévention  
des risques professionnels !  
Des outils simples pour m'accompagner !**

# Une offre de services pour 36 métiers

## Profitez-en pour vous faire accompagner !

Les entreprises de moins de 20 salariés doivent faire face aux mêmes risques professionnels que les grandes entreprises. C'est pourquoi la Carsat Hauts-de-France vous propose des solutions adaptées, créées par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS avec la collaboration de vos organisations professionnelles. **La prévention des risques professionnels est un enjeu important pour toutes les entreprises et pour l'ensemble des professions nous sommes à vos côtés pour vous accompagner.**

Toutes les TPE sont concernées par cette offre et 36 métiers en particuliers.



### Restauration - Hôtellerie - Commerces

Restauration traditionnelle

Hôtellerie

Boulangerie Pâtisserie

Épiceries / Commerces d'alimentation générale

Boucherie / Charcuterie / Poissonnerie

Restauration rapide

Commerce de gros alimentaire

Commerce de détail non alimentaire

Commerce de gros non alimentaire

### Transports et environnement

Collecte des déchets

Transport routier de marchandises

Déménagements

Ambulances

Trie et traitement des déchets

Messagerie / Fret express

Industrie graphique

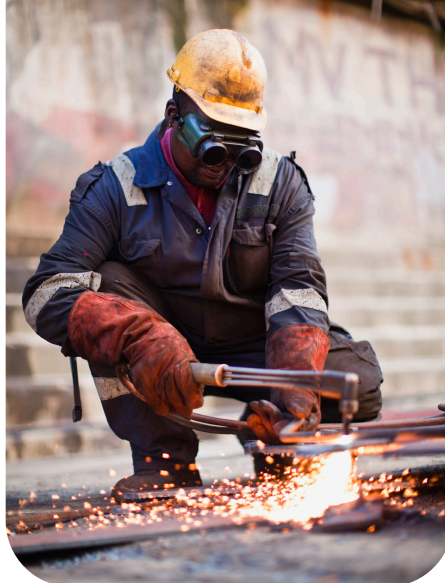
## Bâtiment / TP / Bois

Gros œuvre

Second œuvre

Travaux Publics

Métiers du bois et de l'ameublement



## Services

Coiffure et esthétique

Nettoyage

Vétérinaires

Aide à domicile

Clubs sportifs

Accueil de jeunes enfants / Action sociale sans hébergement

Autres organismes fonctionnant par adhésion volontaire (milieu associatif)

Activités de bureau

## Métallurgie / Plasturgie

Traitement et revêtement des métaux

Mécanique industrielle

Découpage / emboutissage / structures métalliques / chaudronnerie / soudure

Réparation automobile

Commerce automobile

Fabrication et assemblage de pièces en matière plastique

# 3 OBJECTIFS

- Analyser les accidents du travail
- Evaluer vos risques
- Accueillir les nouveaux



# Réduire la sinistralité mais pas seulement !

Nationalement ce sont **145 000 accidents du travail** qui ont lieu chaque année dans les TPE. Ils font perdre en moyenne plus de **94 journées de travail** pour un **coût moyen par accident de 4500 euros**.

La Carsat déploie des outils visant à vous accompagner pour mettre en place ou renforcer votre démarche de prévention. Vous pourrez ainsi vous protéger et protéger vos salariés contre les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles (AT/MP) liées à votre métiers ou secteurs d'activité.

## A travers ces 36 métiers...



## Réduire la sinistralité mais « pas que ... » :

- Améliorer la satisfaction et la motivation de votre équipe
- Réduire l'absentéisme et ses conséquences
- Rendre le métier plus attractif
- Améliorer la qualité du travail et de vos services

# Tentez le quiz

## « Ma démarche de prév' »

Place au quiz ! Je fais le bilan des actions mises en place concernant ma démarche de prévention.

### Question 1

Quelles sont les conséquences des AT/MP pour mon entreprise ?

- Réponse A : Ils désorganisent le travail de mon entreprise et nous font prendre du retard
- Réponse B : Ils nécessitent de remplacer le salarié absent
- Réponse C : Ils dégradent la qualité de vie au travail au sein de mon entreprise

### Question 2

Comment pouvez-vous débiter votre démarche de prévention ?

- Réponse A : Je m'informe via les Sites Web INRS + Site web Ameli lié à mon métier
- Réponse B : Je consulte le Site Web Doctissimo
- Réponse C : Je contact la Carsat pour connaître mon agent de secteur

### Question 3

Comment pouvez-vous vous assurer qu'un de vos salariés dispose des bases en prévention ?

- Réponse A : J'utilise l'OIRA (outil gratuit et dédié à votre métier).
- Réponse B : Je lui propose de suivre une formation de base en prévention par un organisme habilité
- Réponse C : Je lui propose de suivre des modules de e-learning créés par la Carsat

## Question 4

Comment faites-vous pour avoir un Document Unique adapté à votre activité professionnelle ?

- Réponse A : J'utilise l'OiRA (outil gratuit et dédié à votre métier).
- Réponse B : Je prends contact avec mon assurance
- Réponse C : Je recours à l'outil «Faire le point sur les risques psychosociaux (RPS)»

## Question 5

Comment faites-vous pour analyser vos accidents du travail ?

- Réponse A : J'ouvre une cellule de crise et je prends des sanctions
- Réponse B : Je réfléchis rapidement aux actions à mettre en place
- Réponse C : J'utilise l'outil « Agir suite à un accident du travail »

## Question 6

Comment pouvez-vous accueillir et former les nouveaux arrivants ?

- Réponse A : Je consulte le cahier de l'accueillant
- Réponse B : J'utilise le dispositif Tutoprev « Accueil »
- Réponse C : Je leur fais lire et signer le règlement intérieur

## Réponses

Q1 - ABC / Q2 - AC / Q3 - BC / Q4 - AC / Q5 - C / Q6 - AB

# Alors, on progresse ensemble ?

Une offre opérationnelle et gratuite adaptée aux TPE



## Évaluer les risques

### Outil générique

- Outil « Faire le point RPS »

### Outil spécifique aux métiers

- Dépliant d'interpellation
- Outil en ligne d'évaluation des risques professionnels Document Unique\* (OIRA)

## Analyser les accidents du travail, puis agir

### Outil générique

- Outil « Agir suite à un accident du travail »

### Outil spécifique aux métiers

- Fiche - Comment Bien Choisir son Matériel (CBCM)
- Fiches solutions



## Former et accueillir les nouveaux arrivants



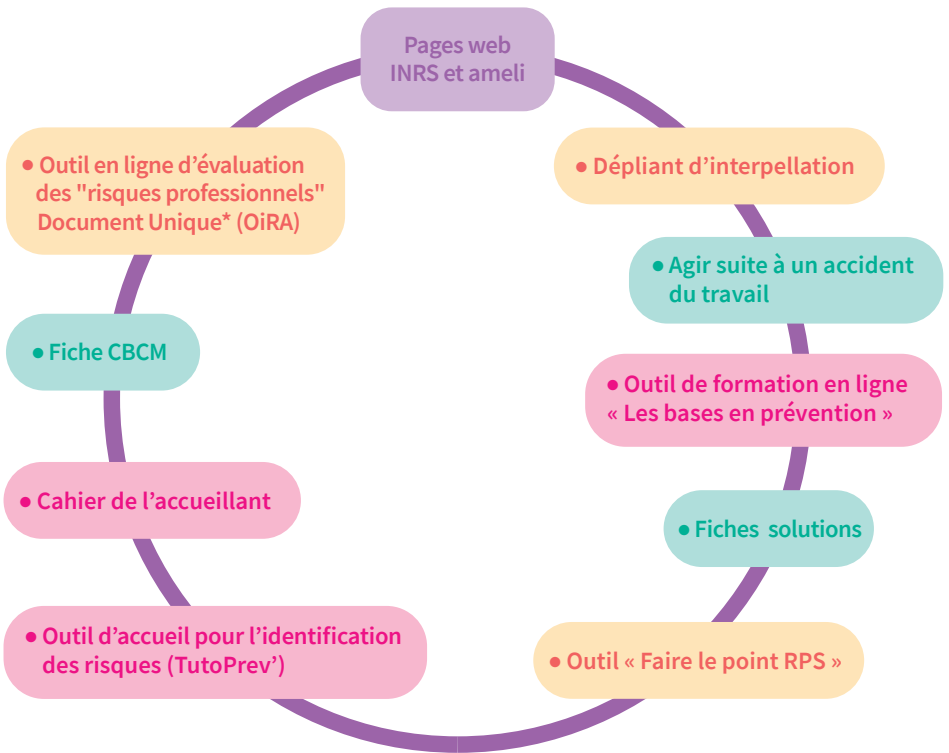
### Outil générique

- Cahier de l'accueillant
- Outil de formation en ligne « Les bases en prévention »

### Outil spécifique aux métiers

- Outil d'accueil pour l'identification des risques (TutoPrev')





→ **Retrouver l'ensemble des outils sur les sites INRS et Ameli.**

*\*Attention, pour les métiers du BTP (hors métiers du bois), les outils d'évaluation des risques sont sur le site de l'OPPBTB.*

# Je me renseigne

## Où trouver les outils ?

### Ameli

« L'Assurance Maladie – Risques professionnels met à disposition des entreprises des solutions et démarches de prévention pour agir contre les risques professionnels qui impactent fortement leur activité et altèrent la santé de leurs salariés. »

[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise) Rubrique : Santé au Travail, Onglet : Dans votre secteur

### INRS

« Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l'INRS intervient en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels. Il propose des outils et des services aux entreprises et aux 18 millions de salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale. »

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

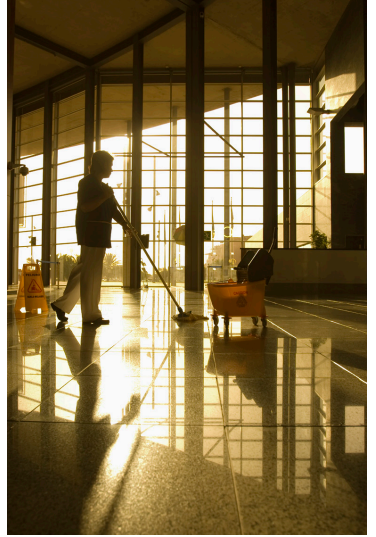
## Votre interlocuteur en région

### Carsat Hauts-de-France

« La Carsat Hauts-de-France exerce une mission de service public. En tant qu'**organisme de Sécurité sociale**, elle relève de deux caisses de tutelle : la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie. Ses missions sont les suivantes : préparer et payer la retraite, prévenir et tarifier les risques professionnels et aider et accompagner les assurés ».

[www.carsat-hdf.fr](http://www.carsat-hdf.fr)

Mail de contact : [contactprevention@carsat-nordpicardie.fr](mailto:contactprevention@carsat-nordpicardie.fr)





[carsat-hdf.fr](https://carsat-hdf.fr)